



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Quarante-septième session
Du 21 juin au 9 juillet 2021
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-
Commissariat et du Secrétaire général

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Soixante-cinquième session
Du 15 au 26 mars 2021
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : prise en compte
des questions de genre, situations et questions
intéressant les programmes

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2021/1](#).



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventions qui appuie les efforts déployés pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Créé en 1996 par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/166, il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Bénéficiant du solide appui institutionnel d'ONU-Femmes et de ses bureaux régionaux, multipays et de pays et collaborant étroitement avec les autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Comité consultatif interorganisations des programmes¹, le Fonds d'affectation spéciale joue un rôle essentiel dans la promotion des efforts collectifs visant à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

2. Le présent rapport rend compte de l'impact et des réalisations du Fonds et de ses organisations bénéficiaires en 2020.

3. Le Fonds d'affectation spéciale recueille et distribue des fonds afin d'appuyer des programmes pluriannuels visant à combattre, prévenir et, à terme, éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. À cet égard, il s'appuie sur ses trois orientations stratégiques : soutenir les approches axées sur les résultats pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; aider à tirer les enseignements des données mondiales recueillies auprès des organisations bénéficiaires ; et mettre à profit son mandat spécifique et son pouvoir de mobilisation pour plaider en faveur du financement durable des actions menées aux niveaux national et local en vue de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, et promouvoir un tel financement.

4. En décembre 2020, les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, de l'Irlande, d'Israël, du Kazakhstan, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de Trinité-et-Tobago avaient contribué au Fonds d'affectation spéciale au cours de l'année, tout comme l'initiative Spotlight, l'effort conjoint de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Les comités nationaux d'ONU-Femmes en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Islande, au Japon, aux Pays-Bas, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que des partenaires du secteur privé, notamment la Fondation Mary Kay, Mary Kay Inc. et le Fonds philanthropique Wellspring avaient également apporté leur soutien au Fonds.

5. En 2020 (voir figures I et II), le Fonds d'affectation spéciale a administré un portefeuille de 150 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 71 pays et territoires de cinq régions, avec des subventions totalisant 72,8 millions de dollars. Les bénéficiaires des subventions sont

¹ En 2020, le Comité consultatif des programmes au niveau mondial comptait parmi ses membres : le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et l'Organisation mondiale de la Santé. Des organisations intergouvernementales et d'autres experts au niveau mondial et sur le terrain, notamment des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Equality Now et de l'Initiative de recherche sur la violence sexuelle, ont également pris part à ses travaux.

principalement des organisations de la société civile, la majorité (58 %) étant des organisations de défense des droits des femmes.

Figure I
Portefeuille de subventions du Fonds d'affectation spéciale en 2020

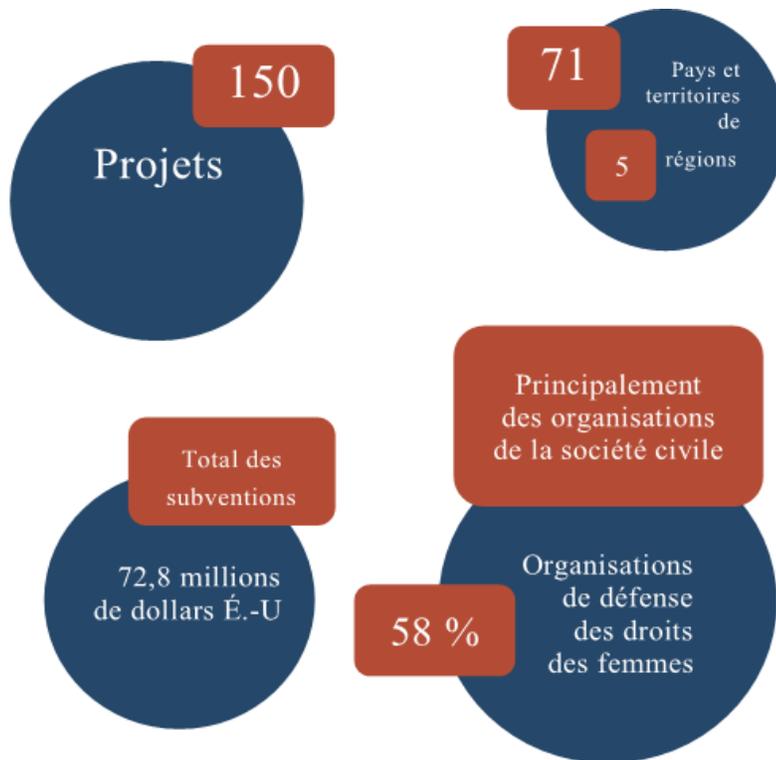
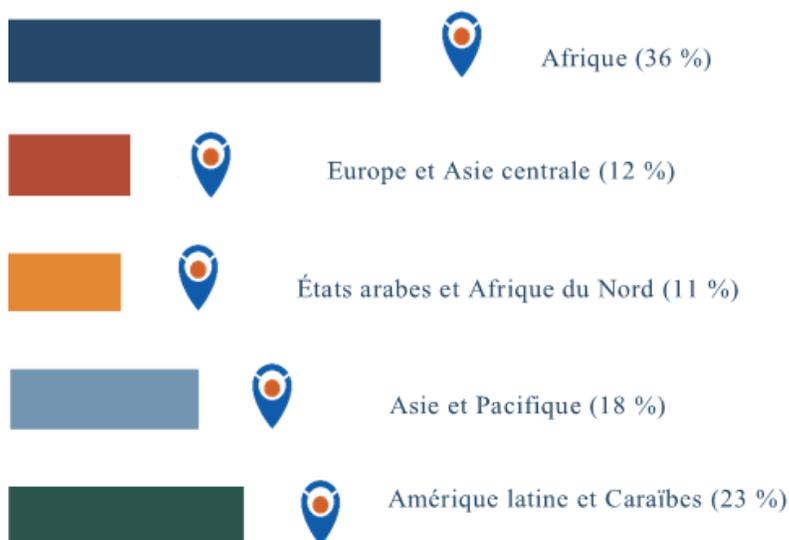


Figure II
Répartition géographique des subventions



6. Le travail du Fonds d'affectation spéciale et de ses organisations bénéficiaires en 2020 a été marqué par l'impact de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) et les conséquences négatives générées par les mesures prises pour empêcher la propagation de la maladie. La COVID-19 a mis en évidence le manque de préparation des sociétés pour ce qui est de faire face et de répondre à la pandémie continue et persistante de violence à l'égard des femmes et des filles et aux taux de prévalence de cette violence, qui étaient déjà alarmants avant. Près d'une femme sur cinq (18 %) a déclaré avoir subi des violences de la part d'un partenaire intime au cours des douze mois qui ont précédé l'apparition de la COVID-19, et environ 28 % des adolescentes et 29 % des jeunes femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie². La COVID-19 a aggravé ces violations. Dans le monde entier, les organisations de la société civile ont fait état d'une recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles³, qui s'est manifestée par une augmentation des appels aux lignes d'assistance, dans certains cas jusqu'à 770 %⁴. L'augmentation de la violence a pris de nombreuses formes ; par exemple, on prévoit que la COVID-19 entraînera au total 13 millions de mariages d'enfants supplémentaires dans le monde d'ici à 2030⁵.

7. Une première évaluation de l'impact de la COVID-19 parmi les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale en avril a révélé des taux de violence à l'égard des femmes et des filles montant en flèche dans le monde entier, ce qu'a confirmé une deuxième analyse publiée en septembre. En même temps, la COVID-19 et les mesures adoptées pour y remédier ont rendu plus difficile, voire impossible, la poursuite du travail essentiel de nombreuses organisations, en particulier des petites organisations dirigées par des femmes. Le Secrétaire général a exhorté tous les gouvernements à faire de la prévention et de la réparation de la violence à l'égard des femmes et des filles un élément clé de leurs plans nationaux de réponse à la COVID-19, et 146 États membres ont répondu à son appel à l'action. Les entités des Nations Unies se sont unies pour accélérer les réponses politiques à la violence sexiste dans le contexte de la COVID-19⁶. Six domaines d'action essentiels ont été définis, parmi lesquels une augmentation du financement des budgets nationaux et internationaux d'aide pour les organisations de défense des droits des femmes, qui sont les premiers intervenants pendant cette crise comme pendant les autres, notamment par l'intermédiaire de dispositifs tels que le Fonds d'affectation spéciale, déterminé à soutenir la société civile et les organisations de défense des droits des femmes pendant la crise⁷.

² *Gender Equality: Women's Rights in Review 25 years after Beijing*, ONU-Femmes, 2020, disponible à l'adresse suivante : www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/03/womens-rights-in-review.

³ « Impact of COVID-19 on violence against women and girls through the lens of civil society and women's rights organizations », Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, disponible à l'adresse suivante : www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20un/f/publications/2020/external%20brief/external%20brief%20for%20publication%206%2019/impact%20of%20covid-19_v08_single%20page-compressed.pdf?la=en&vs=5117.

⁴ *Riposte globale du Système des Nations Unies face à la COVID-19 – Sauver des vies, protéger les sociétés, reconstruire en mieux*, Nations Unies, 2020, disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/comprehensive_response_to_covid-19_french_.pdf.

⁵ *Ibid.*

⁶ « Déclaration interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles dans le contexte du COVID-19 », ONU-Femmes, disponible à l'adresse suivante : www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/6/statement-inter-agency-statement-on-violence-against-women-and-girls--in-the-context-of-covid-19**Error! Hyperlink reference not valid.**

⁷ *Ibid.*

8. Comme réponse immédiate à la crise, en avril 2020, le Fonds d'affectation spéciale a annoncé un plan d'action en cinq points visant à fournir une aide d'urgence aux bénéficiaires, notamment : a) reconnaître et autoriser les retards dans les rapports des bénéficiaires, y compris les rapports finaux et d'évaluation ; b) faire preuve de souplesse pour permettre aux bénéficiaires de modifier ou de retarder les activités des projets ; c) partager des ressources et fournir des conseils pour aider les bénéficiaires à faire face à la crise de santé publique ; d) accepter les demandes de réaffectation budgétaire visant à couvrir les coûts de base afin de garantir la continuité des activités et de minimiser les conséquences négatives de la COVID-19 ; et e) approuver les demandes de prolongation sans financement des projets.

9. En outre, en réponse aux défis qui compromettaient les projets en cours et, dans certains cas, la survie des institutions, en partenariat avec l'initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, neuf millions de dollars supplémentaires ont été alloués en vue d'un soutien immédiat et continu à 44 Fonds d'affectation spéciale bénéficiaires en Afrique subsaharienne.

10. Au cours de son vingt-quatrième cycle de financement, qui s'est ouvert par un appel à propositions en septembre 2020, le Fonds d'affectation spéciale a recherché la candidature d'organisations de la société civile travaillant en première ligne dans la lutte contre la COVID-19 et le relèvement après la crise pour faire face et répondre à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles. Au total, 1 498 candidatures ont été reçues, pour un montant total de 758 786 215 dollars.

11. La priorité a été accordée aux demandes émanant d'organisations de défense des droits des femmes, d'organisations dirigées par des femmes et de petites organisations de femmes, en reconnaissance du fait qu'elles sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'atteindre les femmes et les filles vulnérables ainsi que les victimes et de ne faire aucune laissée-pour-compte. Compte tenu de la menace que la pandémie fait peser sur l'existence de certaines organisations bénéficiaires, le Fonds d'affectation spéciale a créé un poste budgétaire pour imprévus spécifique à la COVID-19 pouvant représenter jusqu'à 4 % des subventions, et un poste budgétaire pouvant s'élever jusqu'à 3 % de ces dernières pour compléter les frais généraux de fonctionnement et d'autres coûts directs des petites organisations. Il s'est également engagé à maintenir un financement de base de 7 % et à verser 2 000 dollars aux petites organisations pour les activités d'auto prise en charge. Dans l'ensemble, cela signifie que les organisations recevant de petites subventions peuvent bénéficier d'un financement flexible pouvant atteindre 21 % du budget du projet demandé, ce qui permet de répondre aux besoins des organisations et des bénéficiaires dans un contexte de COVID-19 en évolution rapide.

II. Réponse des organisations bénéficiaires face à la pandémie de maladie à coronavirus

12. En mars 2020, le Fonds d'affectation spéciale a reçu des informations de 122 organisations bénéficiaires de 69 pays et territoires sur l'augmentation rapide de la violence à l'égard des femmes et des filles et sur les difficultés auxquels se heurtaient les systèmes de soutien et de protection en difficulté, souvent dirigés par la société civile. Les organisations bénéficiaires ont également fait état d'un accès insuffisant ou limité des victimes à la justice, aux soins de santé essentiels et à la protection sociale. Les organisations de défense des droits des femmes et de la société civile de première ligne, qui ont mis en place un système d'alerte précoce pour répondre à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes, risquaient d'être submergées par les demandes de soutien. Toutefois, les informations fournies par les organisations bénéficiaires ont également révélé la rapidité et la souplesse

d'adaptation de ces organisations pour maintenir les aspects clés de leurs projets tout en protégeant la sécurité des bénéficiaires et du personnel⁸. Par exemple, en Serbie, l'Association des citoyens pour la lutte contre la traite des êtres humains et toutes les formes de violence sexiste a réussi à maintenir ses refuges ouverts et a utilisé son fonds de réserve pour mieux répondre aux besoins existants, notamment en fournissant de la nourriture aux refuges publics afin d'aider au mieux les victimes.

13. Le suivi continu de l'impact de la COVID-19 par le Fonds d'affectation spéciale a montré que, six mois après le début de la pandémie mondiale, les taux de violence à l'égard des femmes et des filles avaient continué d'augmenter de manière significative et que la capacité des organisations de la société civile à prévenir la crise et à y répondre s'en trouvait sans cesse amoindrie. Si l'impact global était localisé et complexe, les organisations bénéficiaires ont néanmoins recensé et partagé des défis de taille et des moteurs de la violence à partir de mars 2020, parmi lesquels une forte augmentation de la violence sexuelle, du harcèlement en ligne et des pratiques traditionnelles préjudiciables, un impact grave sur les communautés marginalisées et celles qui sont le plus souvent laissées-pour-compte, ainsi qu'un manque de soutien durable, structurel et sociétal aux travaux visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, une lacune que les organisations de la société civile s'efforcent de combler. Les organisations bénéficiaires ont fait état d'une augmentation du nombre de demandes d'aide et des cas impliquant une menace immédiate pour la vie. Par exemple, le Centre des droits de la femme en Arménie a relevé à la fois un nombre de cas nettement plus élevé et une violence de plus en plus grave. En Colombie, les signalements enregistrés comme des urgences ont augmenté de 553 % selon Corporación Con-Vivamos.

14. Alors qu'en mars, les organisations bénéficiaires rapportaient que la forme la plus fréquente de violence à l'égard des femmes et des filles était la violence exercée par un partenaire intime, elles signalaient en août que d'autres formes de violence, comme le harcèlement en ligne et les pratiques préjudiciables, étaient également en hausse. Par exemple, au Cameroun, trois organisations de la société civile ont signalé une augmentation de la violence à l'égard des filles, notamment des mariages des enfants. L'ensemble des vingt organisations bénéficiaires travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées ont déclaré que ce groupe restait touché de manière disproportionnée dans le contexte de la COVID-19, bien que l'ampleur de l'impact soit difficile à évaluer étant donné qu'il s'agit de l'un des groupes qui était les plus difficiles à atteindre pendant les périodes de confinement. Toutefois, lorsque l'Organisation rwandaise des femmes handicapées a procédé à une évaluation rapide des bénéficiaires finaux, 44 % des personnes interrogées ont confirmé que les confinements imposés en raison de la COVID-19 avaient exacerbé la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées.

15. Certaines organisations bénéficiaires ont recentré leurs efforts sur la survie immédiate des bénéficiaires finaux et de leurs organisations. Certaines ont fourni de la nourriture (par exemple, Friends of Women Organization, Selangor en Malaisie et Hagar International au Vietnam) ; d'autres ont fourni des kits dignité et d'hygiène, en particulier aux femmes et aux filles marginalisées (par exemple, l'institution Al-Shehab pour le développement global en Égypte ainsi que l'African Indigenous Women Organization – Central African Network et Rural Women Centre for Education and Development au Cameroun). D'autres encore ont mis en œuvre des interventions en espèces (par exemple, la National Union of Women with Disabilities of Uganda, le Centre for Women Studies and Intervention au Nigeria, ainsi que le

⁸ « UN Trust Fund responds swiftly to COVID-19 crisis », ONU-Femmes, disponible à l'adresse suivante : <https://untf.unwomen.org/en/news-and-events/stories/2020/04/un-trust-fund-responds-swiftly-to-covid-19-crisis>.

Forum for Women in Development and Democracy and Justice et le Centre for Rights Education and Awareness au Kenya). Dans la plupart des cas, ces interventions ont été menées de façon isolée, mais certaines organisations bénéficiaires les ont utilisées comme point de départ pour sensibiliser à la violence à l'égard des femmes et à la COVID-19.

16. En août, tous les organisations bénéficiaires actives avaient adapté leurs plans de projet pour des raisons programmatiques et opérationnelles. Pour gérer l'augmentation de la demande de services, les organisations bénéficiaires ont mis en place des services supplémentaires assortis de mesures de prévention de la COVID-19. Par exemple, au Tchad, le Centre juridique d'intérêt public a créé un refuge temporaire, en plus de ses centres de conseil permanents, pour apporter un soutien supplémentaire aux femmes dans le besoin. Les organisations de la société civile ont également fait appel à des prestataires de services pour soutenir les interventions des gouvernements en faveur des victimes. Par exemple, au Kenya, lorsque le Refugee Consortium of Kenya a constaté que les postes de police de Nairobi et de Garissa étaient débordés par l'augmentation des cas de violence à l'égard des femmes et des filles, il a fourni à la police des matelas, des articles de jeu pour enfants et des kits dignité, ainsi que des formulaires pour documenter les cas, essentiels pour la procédure juridique. Dans les îles Salomon, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne de la Communauté du Pacifique a fourni des crédits téléphoniques aux tribunaux pour qu'ils émettent et réexaminent des ordonnances de protection, ce qui a permis à ceux-ci de rappeler les victimes et d'obtenir des informations pour émettre des ordonnances.

17. Les organisations bénéficiaires ont rapidement reconnu que l'impact économique de la pandémie était susceptible d'alimenter la violence à l'égard des femmes et des filles et que les programmes d'émancipation économique existants devaient être repensés pour aider les femmes et les filles à surmonter la situation. Par exemple, l'Initiative stratégique pour les femmes de la Corne de l'Afrique a aidé les femmes et les filles du Soudan du Sud à se relever sur la plan économique en les formant à la production de masques et de serviettes hygiéniques réutilisables, répondant ainsi à la demande locale de ces deux produits et générant des revenus.

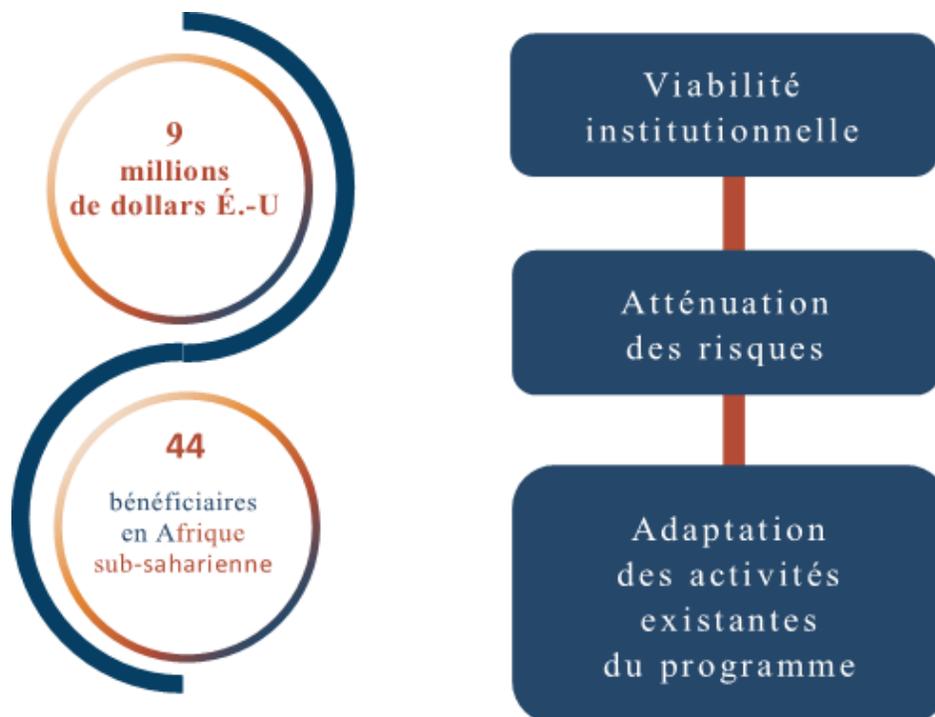
18. Les évaluations menées par les organisations de la société civile concernant la capacité de service et la qualité des services ont fourni des données qui ont éclairé les réponses locales et contribué à former un ensemble essentiel de connaissances apportées par les intervenants en vue de guider les réponses au niveau mondial. Par exemple, la International Foundation for Crime Prevention and Victim Care en Inde a enquêté sur les raisons pour lesquelles un plus grand nombre de cas de violence n'avaient pas été signalés à son service d'assistance téléphonique au début de la pandémie. La Fondation a constaté que les femmes étaient moins nombreuses à appeler car les mesures de confinement les empêchaient de parler au téléphone en privé, et que certaines femmes vulnérables pensaient que le service était fermé. En réponse, la Fondation a diffusé de nouveau le numéro de la ligne directe, a adopté des méthodes de communication en ligne et a demandé au Gouvernement de réaffirmer publiquement que les services liés à la violence à l'égard des femmes et des filles étaient essentiels et ouverts. Dans l'État de Palestine, le Women's Centre for Legal Aid and Counselling a systématiquement enregistré les violations signalées à ses services chaque semaine après le confinement : le nombre de cas dans lesquels la vie d'une femme était menacée avait augmenté de manière significative en mai, et le nombre de cas à long terme (non résolus) avait presque triplé par rapport aux chiffres d'avant la pandémie. Au moment où les systèmes nationaux de protection contre la violence ont été recentrés pour répondre à la crise de la COVID-19, le rôle des organisations de la société civile à la fois comme premiers intervenants dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et dans le suivi et la collecte de

données est apparu comme un précieux système d'alerte précoce et de soutien immédiat.

III. Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies

Figure III

Montant annoncé au titre du partenariat avec l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, 2020



19. L'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies est un partenariat mondial pluriannuel conclu entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à l'horizon 2030. Si les six domaines d'intervention de l'Initiative Spotlight, qui se renforcent mutuellement, sont tous étroitement liés aux domaines stratégiques prioritaires du Fonds d'affectation spéciale, le renforcement du mouvement est le point central de la collaboration⁹.

20. Les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale au titre de l'Initiative Spotlight ont fait état de difficultés pour toucher les bénéficiaires finaux dans le contexte de la COVID-19. Les mesures de quarantaine et les restrictions de mouvement, y compris dans les transports publics, ont considérablement limité les programmes mis en œuvre en face à face, en groupe et de façon participative, ainsi que la fourniture directe de services. Les organisations bénéficiaires ont réagi en mettant en œuvre diverses méthodes adaptées à leur contexte pour atteindre les

⁹ « Appel à propositions pour l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne – L'initiative Spotlight : théorie du changement pour le Résultat 6 », Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui des actions visant à éliminer la violence contre les femmes, disponible à l'adresse suivante : https://grants.unwomen.org/stock/templates/2019/UNTFEVAW_Spotlight_Annex%201_Outcome6TOC_FR.pdf.

bénéficiaires finaux, en tenant compte des difficultés, notamment celles liées au passage à des activités en ligne.

21. Le 8 mai 2020, en partenariat avec l'Initiative Spotlight, le Fonds d'affectation spéciale a annoncé un soutien supplémentaire et immédiat de neuf millions de dollars visant à garantir la viabilité institutionnelle et à atténuer les risques, ainsi qu'à adapter les activités existantes des programmes pour répondre aux besoins des femmes et des filles touchées par la pandémie. Les fonds ont été versés à 44 organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale en Afrique subsaharienne (voir figure III) et se sont dès lors ajoutés aux fonds utilisés pour des projets visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées ainsi qu'à des projets réalisés dans des contextes humanitaires. Le financement a été accordé aux partenaires principaux, ainsi qu'à 29 partenaires d'exécution, principalement des organisations de femmes, contribuant à un mouvement de femmes résilient en Afrique. En outre, des fonds ont été alloués à la création d'une plateforme d'apprentissage en ligne alimentée par des intervenants afin d'améliorer l'échange des meilleures pratiques.

22. Le Fonds d'affectation spéciale a également répondu aux besoins des bénéficiaires de l'Initiative Spotlight en Amérique latine, en permettant aux onze bénéficiaires d'accéder rapidement aux demandes de réaffectation budgétaire pour mettre en œuvre des interventions ciblées. Par exemple, au Mexique, Infancia Común a utilisé des fonds supplémentaires réaffectés de son budget de projet initial pour créer une page Web destinée à diffuser des informations sur les atteintes et la violence sexuelles ainsi que sur la prévention de la COVID-19, avec du matériel adapté aux filles et aux femmes. CIARENA, qui travaille avec des femmes autochtones dans des zones rurales reculées du Mexique, a intégré une activité de jardin potager communal dans son projet en réponse aux rapports faisant état d'une augmentation de l'insécurité alimentaire résultant de la pandémie, ainsi que pour renforcer l'autonomie des femmes grâce à des compétences en jardinage et en agriculture.

23. Toutes les organisations bénéficiaires d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne ont immédiatement mis à profit ces fonds supplémentaires. En Côte d'Ivoire, par exemple, Conscience et Vie a distribué des colis alimentaires à des femmes se considérant elles-mêmes comme des travailleuses du sexe atteintes du VIH qui avaient perdu leurs revenus à cause de la COVID-19. Au Zimbabwe, le projet Bethany a distribué des kits dignité, comprenant entre autres des serviettes hygiéniques pour les adolescentes. En outre, pour remplacer les interactions en face à face, l'organisation a mis en place des forums communautaires en ligne qui constituent des espaces sûrs où les jeunes filles peuvent discuter de la violence sexuelle et sexiste, et a renforcé ses capacités et celles de ses partenaires d'exécution pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles pendant la pandémie. En République démocratique du Congo, le Fonds pour les femmes congolaises a équipé les responsables sur le terrain de smartphones et d'un accès à Internet afin de faciliter leur travail au sein des communautés cibles.

24. Les organisations bénéficiaires de l'Initiative Spotlight ont indiqué que, malgré les nouveaux défis rencontrés, elles considéraient la réponse à la COVID-19 comme un élan pour alimenter les mouvements de femmes sur la base des besoins des victimes. Par exemple, l'Association camerounaise pour la protection et l'éducation de l'enfant s'attache actuellement à renforcer ses capacités et celles de ses partenaires (cinq organisations communautaires de femmes) à mettre en œuvre des services de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et à plaider en leur faveur, notamment en renforçant les capacités du personnel à fournir des services complets d'orientation, de conseil et de gestion de cas. L'organisation soutient également des activités

intersectorielles afin de créer des réseaux inclusifs par l'intermédiaire des chefs religieux et des communautés.

25. Le Fonds d'affectation spéciale a fourni une formation pour soutenir tous les bénéficiaires de l'Initiative Spotlight dans le cadre d'une série de webinaires sur la manière de gérer efficacement les ressources supplémentaires pour répondre à la COVID-19. Les formations ont été suivies par 420 participants et ont couvert les modifications de projets visant à répondre à la COVID-19, les interventions en espèces devant être mises en œuvre avec ces modifications et une nouvelle formation en matière d'approvisionnement.

26. Certaines des réalisations des bénéficiaires financées au titre de l'Initiative Spotlight en 2020 sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

27. Le Centro de Estudios de Mujeres, une organisation dirigée par des femmes qui met en œuvre un projet au Honduras en partenariat avec la Plataforma 25 de Noviembre, un réseau de 22 organisations de femmes, et CARE Honduras, a réorienté son travail pour se concentrer sur des activités en ligne. Une campagne en ligne a mis en évidence l'augmentation de diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles à la suite des mesures de confinement, et a attiré l'attention sur les initiatives prises par les femmes confinées pour faire face à la pandémie ainsi que sur les entités que les femmes et les filles victimes de violence peuvent contacter pour obtenir de l'aide. Le mouvement féministe s'est réuni pour poursuivre certains objectifs communs, tels que la préparation et la défense d'une loi d'urgence contre la violence à l'égard des femmes, qui a été approuvée.

28. En Argentine, la Fondation Andhes (Abogados y abogadas del noroeste argentino en derechos humanos y estudios sociales), organisation non gouvernementale dirigée par des femmes, a mis en œuvre, en partenariat avec le réseau international d'organisations et de militantes féminines CLADEM, un projet visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes cisgenres, transgenres et lesbiennes. La formation des conseillers intervenant dans le cadre du projet a dû être redirigée vers une plateforme en ligne, d'où la nécessité de repenser l'ensemble du processus s'agissant des canaux de communication, des techniques, du matériel, de la connectivité et du soutien financier nécessaire à l'utilisation de méthodes numériques. Un espace de conseil complet a également été maintenu par le biais d'appels téléphoniques, de WhatsApp ou d'appels vidéo : 328 femmes ont bénéficié d'une aide en 2020.

29. Dans l'État d'Imo, au Nigéria, l'organisation bénéficiaire Alliances for Africa s'est inquiétée de la recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles et a rapidement pris des mesures pour atténuer les risques, parmi lesquelles la mobilisation d'un soutien en faveur de l'inclusion des femmes dans tous les comités de travail sur la COVID-19, la surveillance de la distribution du matériel de secours du gouvernement en vue de renforcer la responsabilité, et la diffusion d'informations fiables sur la COVID-19 pour contrer la désinformation et contribuer à arrêter la propagation du virus. La rapidité avec laquelle les mesures ont été prises a permis de renforcer encore les coalitions entre les acteurs de l'État et de la société civile en vue de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, un objectif clé de l'initiative Spotlight.

30. Au Tchad, la pandémie a entravé de manière importante certains des travaux du Centre juridique d'intérêt public visant à éradiquer les normes, coutumes et pratiques sociales néfastes et à améliorer l'accès aux services juridiques et psychosociaux pour les femmes victimes de violence, mais l'organisation bénéficiaire a adapté et poursuivi nombre de ses activités. Le Centre a par exemple utilisé des émissions de radio pour sensibiliser à la violence contre les femmes en mettant en évidence les lois

qui punissent les auteurs et en encourageant à dénoncer la violence. Grâce à sa ligne d'assistance téléphonique ouverte 24 heures sur 24, les assistants juridiques formés par le Centre ont fourni des services d'écoute et offert un soutien et des conseils juridiques sur les mesures de protection que peuvent adopter les victimes et les personnes exposées à la violence. L'organisation bénéficiaire a utilisé les fonds supplémentaires de l'initiative Spotlight pour les interventions liées à la COVID-19 afin de veiller au bien-être du personnel et de permettre le travail à distance, d'investir dans des centres d'aide afin que les femmes victimes de violence et celles qui risquent de l'être puissent trouver un abri temporaire, de fournir des kits sanitaires et des sacs de rationnement ainsi que d'offrir une assistance médicale et psychologique aux victimes d'actes de violence. Delphine Djiraïbe, avocate principale du Centre juridique d'intérêt public, a déclaré : « Cette pandémie jette une ombre sur la question de la violence à l'égard des femmes et des filles dans nos communautés. [...] Les femmes et les filles souffrent de l'impunité et de l'indifférence la plus totale. »

31. En Eswatini et en Afrique du Sud, Sonke Gender Justice Network, organisation de la société civile dirigée par des femmes qui œuvre en faveur des droits humains, en collaboration avec ses partenaires d'exécution (Action Group Against Abuse, Swaziland, et le centre de formation, de services et de guérison MOSAIC) est venu en aide à 882 personnes grâce à des services de conseil par téléphone, en particulier pendant le confinement lié à la COVID-19. De plus, un nouveau projet d'amendement sur la violence domestique, qui intègre les propositions du Sonke Gender Justice Network, a été établi sous sa forme définitive et présenté au Parlement sud-africain. Il devait être promulgué avant la fin de l'année 2020.

32. En Afrique du Sud, au Burundi et au Ghana, le réseau International Network of Religious Leaders Living with or Personally Affected by HIV and AIDS (réseau international des responsables religieux vivant avec le VIH et le sida ou personnellement affectés par la maladie) a signalé que, tandis que les gouvernements consacraient des ressources à la résolution des problèmes de santé causés par la COVID-19, la violence sexiste augmentait et les services destinés à y remédier diminuaient. En réponse, le projet au Burundi a formé et engagé 178 femmes par le dialogue et a créé un groupe WhatsApp pour partager des informations. Au Ghana, une émission de radio communautaire diffusée dans trois langues locales a attiré environ 2 000 auditeurs et fourni des informations à 5 109 femmes et filles en 2020 ; 2 697 femmes et filles ont signalé qu'elle avaient de ce fait changé d'attitude et de comportement pour revendiquer leurs droits, et 1 724 qu'elles avaient amélioré leur capacité à signaler et à demander de l'aide en réponse aux incidents de violence à l'égard des femmes et des filles.

IV. Réalisations

33. Le plan stratégique actuel du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2015-2020, qui arrive à son terme, définit trois domaines prioritaires : l'amélioration de l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés ; le renforcement de la mise en œuvre des lois, des politiques, des plans d'action et des systèmes de responsabilisation nationaux ; et la promotion de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Une analyse du travail accompli dans le cadre du plan stratégique menée en vue d'orienter l'action future indique qu'au cours des quatre dernières années, les projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale ont atteint un total de 22 699 683 personnes, y compris des fonctionnaires et des personnes parmi le grand public, et plus de 1 056 750 femmes et filles ont bénéficié directement des services, des activités d'autonomisation et des mesures de protection contre la violence des organisations bénéficiaires, dont au moins 107 428 victimes d'actes de violence (voir figure IV).

Figure IV
Personnes soutenues par les bénéficiaires au cours des quatre dernières années



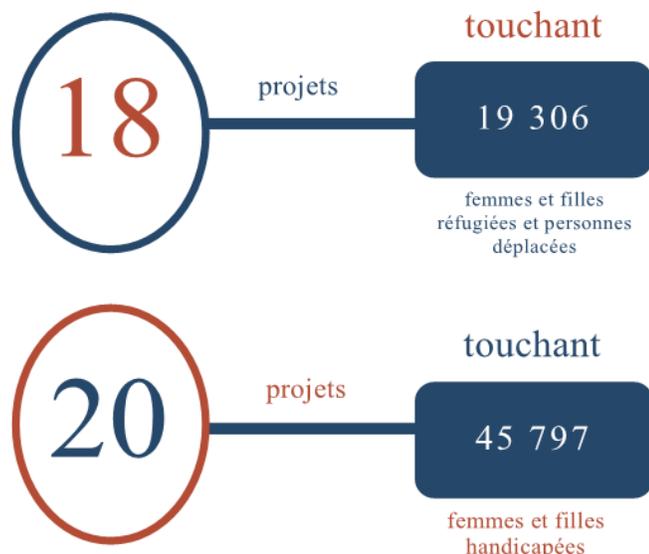
34. Le Fonds d'affectation spéciale investit dans le renforcement de la capacité des organisations bénéficiaires à atteindre les bénéficiaires finaux par l'intermédiaire de projets ayant un impact majeur. Grâce à ses activités de renforcement des capacités, dirigées à plus de 1 100 organisations participantes en 2020, les bénéficiaires des subventions du Fonds ont reçu des formations sur la gestion efficace des projets, sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et sur l'éthique et la sécurité. Aujourd'hui, la plupart des projets s'appuient sur des politiques écrites de prévention du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles, ainsi que de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, les retours d'information de quarante personnes concernant l'augmentation des investissements dans l'accès aux coûts de base et aux fonds d'auto prise en charge pour les petites organisations, à partir de 2019, ont indiqué que ces mesures ont été très utiles pour autonomiser les femmes, pour traiter les problèmes à un stade précoce, pour fournir des services de santé mentale et de conseil, et pour contribuer à l'amélioration des relations sur le lieu de travail et dans la communauté.

A. Ne laisser de côté aucune femme ni aucune fille

35. Répondre aux besoins des femmes et des filles n'ayant qu'un accès restreint aux services de base est au cœur du travail du Fonds d'affectation spéciale. Ce sont précisément ces groupes, souvent à l'intersection de différentes formes de discrimination, qui sont le plus souvent négligés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des efforts visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Au moins 75 projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale en 2020 étaient axés sur les groupes traditionnellement marginalisés, notamment les femmes et les filles réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur pays, les femmes et les filles vivant avec un handicap, les femmes autochtones et les femmes lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles, entre autres.

36. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale a soutenu 18 projets menés par la société civile qui visaient à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans des contextes humanitaires, pour un total combiné de 7,2 millions de dollars (voir figure V). Ces projets, qui portaient principalement sur la prévention et la réponse communautaires à la violence, notamment en fournissant des services multisectoriels coordonnés, dont une aide psychosociale et juridique, ont atteint au moins 19 306 femmes et filles réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur pays depuis 2016.

Figure V
Projets ne laissant personne de côté depuis 2016



37. Dans les contextes humanitaires, les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence, et les difficultés que les organisations bénéficiaires rencontrent pour répondre à leurs besoins se sont intensifiées avec la pandémie de COVID-19. Par exemple, en Afghanistan, l'organisation Women for Afghan Women a relevé que les mesures de distanciation sociale avaient encore exacerbé la violence à l'égard des femmes dans les communautés de personnes déplacées et rapatriées, avec des taux signalés de violence entre partenaires intimes plus élevés. En République démocratique du Congo, le Fonds pour les femmes congolaises, qui travaillait déjà dans un contexte humanitaire complexe marqué par un conflit, l'épidémie d'Ebola et une crise économique, a maintenant dû s'adapter à la COVID-19.

38. Les femmes et les filles handicapées ont souvent souffert d'un manque de priorité dans les services et les mesures de réponse judiciaire, même avant la pandémie. Les personnes handicapées, que l'on estime à environ un milliard dans le monde, devraient être parmi les plus durement touchées par la COVID-19. Des organisations bénéficiaires telles que Society for Life Changers and Good Parental Care au Nigéria, Beyond Borders en Haïti et Rozan au Pakistan ont mis l'accent sur la prévention de la violence en produisant des documents sur la COVID-19 et la violence à l'égard des femmes et des filles dans plusieurs formats accessibles. Plusieurs organisations bénéficiaires, comme l'Asociación para el Desarrollo Legislativo y la Democracia au Guatemala, se sont concentrées sur des activités de plaidoyer afin de veiller à ce que les femmes et les filles handicapées soient prioritaires dans le cadre de la fourniture de services et de la diffusion d'informations, compte tenu de leur grande vulnérabilité face aux violences. Les femmes et les filles handicapées restent prioritaires pour le Fonds d'affectation spéciale ; depuis 2016, les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale sont venues en aide à au moins 45 797 femmes et filles vivant avec un handicap (voir figure V).

39. Les organisations bénéficiaires ont également fourni des services aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexes, elles aussi particulièrement exposées à la pandémie de COVID-19. Par exemple, en Albanie, un projet géré par le refuge pour femmes et filles maltraitées en partenariat avec Streha, un refuge pour les

femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres victimes de violence domestique, a rapidement adapté son travail pour maintenir les services pendant la pandémie. Le projet a fourni un hébergement sûr dans des refuges et des appartements loués, de la nourriture, du matériel d'hygiène et un soutien psychologique.

B. Prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles

40. Depuis le début de son plan stratégique actuel, le Fonds d'affectation spéciale a investi 47 millions de dollars dans des projets axés en tout ou partie sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. La majorité des bénéficiaires qui ont mis en œuvre des projets de prévention sont des organisations de femmes, qui constituent également un axe stratégique des investissements du Fonds.

41. Les organisations bénéficiaires ont travaillé sur l'ensemble des activités de prévention et de réponse à la violence contre les filles à l'intérieur et autour des écoles. Par exemple, depuis 2015, grâce au travail de 34 organisations bénéficiaires, 816 écoles ont amélioré leurs programmes ou mis en œuvre des politiques, des pratiques ou des services visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes (y compris des activités périscolaires). Ce domaine d'action a été particulièrement mis à mal par la fermeture d'établissements d'enseignement en réponse à la COVID-19. Par exemple, en Côte d'Ivoire, le centre d'éducation spéciale pour les filles handicapées Dignité et droits pour les enfants a dû être fermé pendant le confinement. En outre, l'augmentation du recours à des méthodes de prestation en ligne a mis en évidence et exacerbé la fracture numérique et la nécessité de ne laisser personne de côté. Les programmes de prévention n'en demeurent pas moins essentiels. Par exemple, Eney, une organisation bénéficiaire ukrainienne, a signalé qu'au cours du premier mois de confinement, la ligne téléphonique nationale de prévention de la violence avait reçu 1 500 appels de victimes, contre 1 100 appels par mois avant les mesures de restrictions.

42. Un projet mis en œuvre au Costa Rica par l'organisation non gouvernementale Cenderos avec une petite subvention du Fonds d'affectation spéciale vise spécifiquement à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles du Nicaragua qui ont subi ou risquent de subir des violences sexistes. À ce jour, 505 femmes migrantes ont reçu une aide psychosociale et des informations au cours de 36 « après-midi de café » dans sept communautés, 271 demandeuses d'asile ont été hébergées et dix femmes menacées de féminicide ont été placées dans un centre d'accueil administré par Cenderos. En outre, trente femmes migrantes et demandeuses d'asile ont déclaré qu'avec l'aide de Cenderos, elles se sentaient désormais en sécurité dans des espaces communautaires et avaient trouvé un soutien au sein des collectifs de femmes pour les aider à affronter leurs conditions de vie. Pour garantir la durabilité des impacts du projet, seize femmes migrantes et demandeuses d'asile ont été formées comme promotrices communautaires. En outre, 81 participantes ont reçu une formation au leadership et se sont engagées à mener des activités pour protéger et accueillir les femmes en situation de violence.

43. L'organisation Stars of Hope met en œuvre un projet en Cisjordanie et à Gaza, dans l'État de Palestine, afin d'améliorer l'accès des femmes et des filles handicapées à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats. Le projet, qui est mis en œuvre en collaboration avec Al Marsad, une organisation d'universitaires et de chercheurs, se concentre sur les communautés marginalisées des camps de réfugiés, les territoires de la zone C et les communautés bédouines. Une étude qualitative réalisée avant la pandémie de COVID-19 a montré, par exemple, que seuls 5,9 % des bâtiments de la police et de l'unité de protection des familles étaient accessibles. Le projet a également permis de renforcer les capacités des points de contact, notamment

par une formation de développement des compétences pour 14 points de contact, lesquels ont pu documenter dix cas de violence signalés au cours de l'année par des femmes handicapées âgées de 25 à 59 ans.

44. Action on Disability and Development International met en œuvre un projet au Cambodge, avec le soutien d'un Fonds d'affectation spéciale, en partenariat avec deux organisations locales de femmes, deux organisations locales de personnes handicapées et trois réseaux de femmes. Une enquête individuelle auprès de 200 bénéficiaires a révélé des signes visibles de changement social à la suite de la campagne d'éducation intensive menée par le projet dans les communautés. Grâce aux activités du projet, 20 602 aidants, parents, membres de la communauté et débiteurs d'obligations ont été sensibilisés aux droits des femmes et des filles handicapées. Par exemple, sur 401 personnes interrogées, 230 ont déclaré avoir modifié leurs attitudes négatives, ce qui confirme l'efficacité de la stratégie du projet. Les résultats du projet avant que la pandémie de COVID-19 ne sévisse montrent également que les victimes militantes subissent moins de violence grâce à une meilleure connaissance des droits en matière de violence et de handicap, des mesures de prévention et des changements d'attitudes. Parmi les organisations dirigées par des femmes qui ont reçu une formation dans le cadre du projet, trois réseaux dirigés par des femmes ont amélioré leur capacité à diriger la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées en développant leur capacité organisationnelle et leur plan d'action annuel en la matière, tandis que 48 groupes d'entraide (regroupant un total de 829 membres) ont bénéficié d'une aide grâce à des réunions régulières. Le projet a répondu à la COVID-19 en garantissant la sécurité et le bien-être des femmes et des filles handicapées, moyennant la fourniture de kits d'assainissement et d'hygiène (319 femmes), d'un soutien technologique (30 femmes) et d'une aide à la subsistance (32 femmes et filles).

C. Améliorer l'accès aux services multisectoriels

45. Dans le cadre du volet d'action relatif à l'amélioration de l'accès aux services multisectoriels, le Fonds d'affectation spéciale soutient des projets visant à améliorer l'accès des femmes et des filles à des services de soutien spécialisés, notamment des conseils psychologiques, des services médicaux et des foyers, ainsi que l'accès à la justice par la fourniture d'une aide juridique. Depuis 2016, au moins 60 048 femmes et filles ont eu accès à des services de soutien spécialisés par l'intermédiaire des organisations bénéficiaires de Fonds d'affectation spéciale. La formation des prestataires de services est également un élément important des projets visant à améliorer l'accès des femmes et des filles à des services essentiels, sûrs et adéquats. Depuis 2016, au moins 11 425 prestataires de services dans le monde ont amélioré leur offre de services grâce au soutien apporté par les organisations bénéficiaires de Fonds d'affectation spéciale.

46. Les informations fournies dans les paragraphes suivants montrent certains des progrès réalisés par les organisations bénéficiaires dans l'adaptation et la fourniture des services aux victimes en 2020.

47. Garantir l'accès à des services essentiels et adéquats a constitué une pierre angulaire des plans de réponse à la COVID-19 de nombreuses organisations bénéficiaires. Lorsque les services aux victimes ne pouvaient pas être fournis en personne, les bénéficiaires ont rapidement transféré les services vers le téléphone ou en ligne. Par exemple, des organisations de la société civile en République démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda et au Zimbabwe ont mis en place de nouvelles lignes d'assistance téléphonique ou ont étendu la portée des lignes existantes pour répondre à l'augmentation du nombre de cas. Les organisations

bénéficiaires fournissant une aide juridique et des services psychosociaux ont mis leurs services en ligne pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de service et pour maintenir la confiance et la communication avec les victimes. Par exemple, l'organisation Rozan a mis en place au Pakistan un service de conseil psychologique en ligne, et Women's Forum-Tetovo a offert des services de conseil juridique en ligne en Macédoine du Nord.

48. En Inde, la Fondation internationale pour la prévention du crime et l'aide aux victimes se concentre sur l'amélioration de la protection des femmes souffrant de brûlures auto-infligées ou infligées par des proches dans le contexte de la violence domestique et de la violence entre partenaires intimes. Avant la pandémie de COVID-19, la Fondation avait fait des progrès concrets dans la mise en place de services pour les femmes brûlées et avait entamé des pourparlers en vue d'établir des partenariats et des collaborations dans la phase suivante, et avait conclu des protocoles d'accord avec des hôpitaux dans onze districts d'intervention du Tamil Nadu. Grâce à ces premières activités, les femmes ayant survécu à des brûlures ont pu commencer à accéder à des services de soins aux brûlés dispensés par des personnes bien informées de la violence domestique et des traumatismes. Une solide ligne de soutien multipartite nationale a été créée à partir d'une base de données de 1 355 victimes de brûlures sorties de l'hôpital en 2019, ce qui facilite les appels de suivi réguliers auprès des femmes. Au total, 413 femmes ont reçu des appels de la ligne d'assistance nationale, ce qui a également conduit à 24 renvois.

49. En Albanie, Woman Forum Elbasan a réagi immédiatement à la pandémie de COVID-19 en permettant au personnel de soutien de travailler à domicile et en adaptant ses services aux victimes de violence domestique, notamment par la mise en place de services téléphoniques et d'une ligne d'assistance téléphonique pour remplacer la fourniture de conseils et le soutien psychologique en face à face aux victimes de violence ; rien qu'en mars et avril 2020, l'organisation bénéficiaire a offert 285 séances de conseil par téléphone. Elle a également utilisé les médias sociaux pour sensibiliser aux mesures de prévention de la COVID-19 et pour diffuser presque quotidiennement des informations sociales et juridiques cruciales à l'intention des victimes de violence domestique, y compris les enfants. Les services ont continué d'être offerts gratuitement aux femmes et aux filles victimes de violence. Entre le début de l'année et août 2020, le centre de conseil de Woman Forum Elbasan a offert 909 séances de conseil psychologique, son équipe d'avocats a fourni 554 séances de conseil juridique, et 32 femmes avec 32 enfants ont été hébergés dans le refuge d'urgence de l'organisation. Face aux difficultés rencontrées par les femmes victimes de violence pour accéder à des aliments et à d'autres produits de première nécessité en raison de la crise liée à la COVID-19, le Women Forum Elbasan a réorienté le soutien financier flexible du Fonds d'affectation spéciale afin de distribuer des paniers de nourriture aux victimes.

50. En Albanie, le refuge pour femmes et filles maltraitées et son partenaire, le Centre Streha pour les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres victimes de violence domestique, ont réuni deux refuges bien établis pour fournir des services multisectoriels aux victimes de violence dans quatre régions reculées du pays (Vorë, Lushnjë, Shkodër et Skrapar). Le projet a offert des services à 27 victimes, dont neuf femmes et filles lesbiennes, bisexuelles ou transsexuelles. Toutes les victimes ont bénéficié d'une série de services : hébergement sûr, examens médicaux et médicaments, transport et services psychosociaux, assistance juridique et possibilités de carrière grâce à une formation professionnelle. Quelque 82 % des personnes qui ont bénéficié du projet ont déclaré être davantage sensibilisées à la violence sexiste et aux services disponibles pour y faire face et la signaler. Les activités de sensibilisation ont permis au projet de toucher seize personnes supplémentaires issues de la communauté lesbienne, bisexuelle et transsexuelle à Tirana, Elbasan et Mat.

51. Dans la province du Punjab, au Pakistan, CBM International et son partenaire, Bedari, une organisation locale de défense des droits des femmes, mettent en œuvre un projet visant à renforcer les pratiques d'intégration des personnes handicapées dans le cadre de leur travail plus large visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Outre les barrières socioéconomiques, les femmes et les filles handicapées du Pakistan ont été confrontées à l'augmentation de la violence et de la marginalisation pendant la pandémie de COVID-19, car les dispositifs de protection tant formels qu'informels ont été perturbés et détournés. Le projet s'est attaché à ce que des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles soient incluses dans la réponse à la COVID-19 au niveau communautaire, et le personnel de terrain assure la coordination avec les communautés pour fournir un soutien immédiat ou des services d'orientation aux victimes de violence. Parallèlement, Bedari fournit un soutien psychosocial en ligne dans le cadre de son programme d'assistance téléphonique habituel et travaille avec les hommes, tout en continuant) apporter un soutien à plus long terme facilité par CBM International.

D. Favoriser l'application de la loi et des politiques

52. Depuis 2016, les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont aidé au moins 1 062 institutions gouvernementales locales, sous-nationales ou nationales à améliorer leur efficacité dans les domaines de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et de la réponse à ce fléau. En outre, au moins 97 politiques ou protocoles institutionnels sur la violence à l'égard des femmes et des filles ont été élaborés ou améliorés aux différents niveaux institutionnels au cours des trois dernières années.

53. Le Secrétaire général a demandé aux gouvernements d'inclure la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans leurs plans d'action nationaux, mais de nombreuses organisations bénéficiaires font encore état de difficultés à faire en sorte que les organisations de défense des droits des femmes soient incluses dans les plans d'actions contre la COVID-19. Par exemple, la Fondation International Solidarity rapporte que les mutilations génitales féminines et la violence à l'égard des femmes augmentent en Somalie en raison de la pandémie, mais que le Gouvernement donne la priorité à la prévention de la COVID-19. Les organisations bénéficiaires indiquent que l'action soutenue des organisations de défense des droits des femmes et de la société civile est essentielle pour garantir que la question de la violence à l'égard des femmes soit incluse dans les plans d'action et de réponse nationaux. Néanmoins, les organisations bénéficiaires ont fait des progrès à cet égard au cours de l'année. Certaines de leurs réalisations sont décrites dans les paragraphes suivants.

54. Un projet mis en œuvre par Centre for Rights Education and Awareness, une organisation dirigée par des femmes au Kenya, s'efforce de combler les lacunes dans la mise en œuvre de la législation sur la violence à l'égard des femmes. Avant la pandémie, le projet avait atteint le nombre cible de bénéficiaires finaux : 640 adolescentes (10-19 ans) ; 787 jeunes femmes (20-24 ans) ; et 1 370 femmes (25-59 ans) ; il a bénéficié à 1 427 femmes et filles victimes de violence. En ce qui concerne les efforts visant à améliorer la prestation de services par les acteurs étatiques et non étatiques, l'organisation bénéficiaire avait atteint 262 fonctionnaires du gouvernement qui faisaient partie du dispositif de services multisectoriels et 32 députés. Une enquête a révélé qu'à la suite de l'intervention, 38 % des prestataires de services ont déclaré avoir les connaissances, les attitudes et les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et des filles victimes de violence, contre 24,7 % au début du projet. Le projet a également touché 3 819 groupes communautaires, et 52 % des membres de ces communautés ont fait état d'une

amélioration des compétences et des connaissances en matière d'égalité entre femmes et hommes et de non-violence.

55. En Malaisie, l'organisation Persatuan Kesedaran Komuniti Selangor utilise une subvention du Fonds d'affectation spéciale pour fournir aux femmes cisgenres et transgenres les compétences linguistiques, les outils, le savoir-faire et le soutien nécessaires pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Avec le soutien de Justice for Sisters, une organisation clé qui travaille avec la communauté transgenre en Malaisie, Persatuan Kesedaran Komuniti Selangor cherche à défendre et à promouvoir le droit des femmes à la liberté d'expression et à la participation à la prise de décision dans les espaces publics et politiques. Cinquante personnes ont bénéficié du projet, lequel a en outre permis de diffuser pour la première fois trois vidéos visant à sensibiliser le public à la violence sexuelle et sexiste. Grâce à un processus de recherche continu avec les participants, l'organisation bénéficiaire a déterminé les défis à relever pour que les femmes exercent leurs droits en mobilisant des députés et d'autres décideurs clés de l'administration publique.

56. L'organisation Women Challenged to Challenge a travaillé avec deux partenaires d'exécution (Advantage Africa, une organisation non gouvernementale basée au Royaume-Uni, et Kibwezi Disabled Persons' Organization) dans le cadre d'un projet mis en œuvre dans trois zones du Kenya où la diversité ethnique est importante afin de réduire la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées et d'augmenter le taux de condamnation des agresseurs. Avant la pandémie de COVID-19, le projet avait permis d'offrir une formation de perfectionnement à 80 femmes vivant avec un handicap et à 24 débiteurs d'obligations. Environ 70 % des participantes, dont huit adolescentes et jeunes femmes, ont montré une bonne connaissance et une bonne sensibilisation aux stratégies de prévention et de lutte contre la violence. La majorité des femmes vivant avec un handicap dans les zones cibles du projet se sont montrées plus confiantes dans la façon dont elles abordaient les débiteurs d'obligations et exigeaient le respect de leurs droits, ce qui s'est traduit par un succès concret dans une affaire où l'auteur d'atteintes sexuelles à l'égard d'une fille handicapée de 13 ans a été traduit en justice et où il a été constaté que la réponse de la police, du chef et de l'ancien du village s'était améliorée lors du signalement de la tentative de viol. Les femmes ont également indiqué qu'elles ont constaté une amélioration du traitement des femmes et des filles handicapées dans la communauté, notamment un plus grand respect et une volonté de signaler les violences dont elles sont victimes.

57. Un projet mis en œuvre par le Centre for Women's Rights en Bosnie-Herzégovine vise à améliorer les mécanismes de protection des victimes de violence exercée par un partenaire intime, en se concentrant sur le renforcement des capacités des juges et des procureurs à traiter de telles affaires ainsi que sur l'amélioration de la compréhension de la violence sexiste par les travailleurs sociaux. L'organisation bénéficiaire a premièrement établi des alliances avec les professionnels concernés ; pendant la COVID-19, la communication et la préparation initiales ont été effectuées par téléphone et par courrier électronique. Des activités préparatoires ont été entreprises pour organiser des séminaires pour les juges et les procureurs, notamment pour obtenir les approbations nécessaires, pour diffuser les plans et pour travailler à l'organisation de séminaires avec les participants du groupe de travail multisectoriel et du groupe d'experts mis à profit. Cela a conduit à une réalisation de taille : pour la première fois depuis la création du Centre, le séminaire sur le changement des attitudes et des perceptions des juges et des procureurs a été inclus dans le programme annuel régulier de formation des juges et des procureurs. En outre, le Centre a préparé et soumis une proposition d'amendement de la loi sur la protection contre la violence domestique.

V. Collecte de données pour le changement

58. Ces cinq dernières années, le Fonds d'affectation spéciale a cherché à créer une base de données mondiale de données probantes sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles à partir des résultats évalués des organisations bénéficiaires, et à créer une plateforme pour la collecte et la diffusion de connaissances fondées sur la pratique et les enseignements retirés du travail de ces organisations. Dans le cadre de ces efforts, le Fonds d'affectation spéciale a fourni un soutien à la gestion de l'évaluation et a favorisé les capacités nationales d'évaluation ainsi que l'analyse périodique de l'ensemble du travail des bénéficiaires.

59. Le Fonds d'affectation spéciale a continué à investir dans l'amélioration de la gestion des évaluations par les organisations bénéficiaires afin de promouvoir une culture de l'apprentissage et de renforcer la capacité à réaliser des évaluations participatives basées sur les contributions des bénéficiaires finaux, dirigées au niveau local et tenant compte des questions d'égalité entre femmes et hommes. Une métaévaluation indépendante a permis d'examiner 79 rapports d'évaluation (couvrant les interventions qui ont débuté au cours de la période 2011-2019). Publiée en 2020, la métaévaluation a révélé des améliorations significatives dans la qualité des évaluations au cours de la période de planification stratégique actuelle. Le pourcentage d'évaluations jugées satisfaisantes ou mieux a atteint 82 %, contre 60 % lors de la métaévaluation initiale réalisée en 2016. Il est essentiel d'investir dans l'amélioration des évaluations, car celles-ci contribuent à mettre en lumière ce qui est efficace en vue de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, et ce qui ne l'est pas.

60. Une analyse intégrée¹⁰ a été réalisée à partir d'un sous-ensemble de trente rapports concernant des projets mis en œuvre entre 2012 et 2019 et considérés de grande qualité dans le cadre de la métaévaluation. L'analyse a mis en évidence cinq conclusions et recommandations clés en relation à l'efficacité des projets. Tout d'abord, elle a permis de constater que les projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale, quelle que soit la forme de violence abordée ou le cadre de ces projet, favorisent efficacement les attitudes et les croyances positives. Par exemple, des projets tels que des séances de sensibilisation à la problématique hommes-femmes à l'intention d'enseignants et d'enseignantes au Viet Nam, des formations de sensibilisation à la justice transitionnelle pour les victimes au Cambodge et des formations en matière de droits sexuels et reproductifs destinées à des femmes se considérant elles-mêmes comme des travailleuses du sexe au Guatemala ont montré la manière dont les formations doivent être conçues ou adaptées à partir de la base, en intégrant des appels clairs à l'action et au changement de comportement, pour être efficaces.

61. Deuxièmement, l'analyse intégrée a révélé que, si les projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale avaient adopté diverses stratégies efficaces pour modifier des normes sociales néfastes, certaines normes profondément ancrées restaient en revanche difficiles à modifier en trois ans et nécessitaient beaucoup de temps et de compétences ainsi qu'une participation communautaire intensive. Troisièmement, les projets qui ont anticipé les obstacles à l'action tout au long de leur cycle de vie ont réussi à susciter une action collective pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, des organisations bénéficiaires dans des contextes aussi divers que l'Afghanistan, le Cambodge, le Chili, la Jordanie, le

¹⁰ Biradavolu, M., Viswanathan, R., Bochey, L., *What Can We Learn from Evaluations of Projects Funded by the UN Trust Fund to End Violence against Women?*, ONU-Femmes, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://untf.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/10/what-can-we-learn-from-evaluations-of-projects-funded-by-the-un-trust-fund>.

Libéria et la Tunisie ont toutes travaillé à la création de réseaux d'espaces sûrs pour les bénéficiaires finaux se trouvant dans des situations où les rassemblements étaient difficiles ou interdits.

62. Quatrièmement, les stratégies de projet visant à associer des prestataires de services et des décideurs politiques de façon concrète qui ont été bien planifiées et ciblées ont été efficaces pour travailler avec les principaux bénéficiaires secondaires à l'amélioration de la prestation de services et au renforcement des réponses institutionnelles. Par exemple, une organisation bénéficiaire en République-Unie de Tanzanie a contribué à améliorer l'expérience des victimes en matière de signalement en donnant des moyens d'action au personnel des bureaux chargés des questions liées au genre dans les commissariats de police locaux et en le dotant de matériels et de ressources adaptés à leur mission. Cela souligne la nécessité de concevoir, de gérer et de planifier avec soin les conditions de participation des prestataires de services et des décideurs politiques afin qu'ils soient en mesure de remplir leur tâche de manière significative et pratique. Enfin, les projets qui anticipent les difficultés que les femmes peuvent rencontrer pour affirmer leur indépendance et trouvent des moyens de les atténuer ont permis de réduire la violence à l'égard des femmes et des filles. Tout en investissant dans des stratégies visant à aider les femmes à devenir des actrices du changement, les projets doivent envisager des mécanismes et des stratégies de soutien durable pour alléger le fardeau que les femmes pourraient ressentir en tant que principaux agents du changement.

63. En ce qui concerne l'impact des projets, l'analyse a révélé que près de la moitié des projets évalués avaient mesuré et observé une réduction de la commission d'actes violents par les hommes ou de l'expérience de la violence par les femmes, mais chaque évaluation a utilisé des méthodes différentes pour effectuer la mesure, ce qui souligne les difficultés de mesurer de tels objectifs dans des délais courts et avec des ressources limitées. Il est toutefois essentiel de noter que les projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale ont eu des répercussions importantes sur des aspects tels que la confiance en soi et l'identité personnelle ainsi que sur la durabilité des résultats des projets bien après le cycle de vie de ces derniers, ce qui montre les effets en cascade des activités menées au-delà des objectifs globaux déclarés des projets.

VI. Voie à suivre dans le prochain plan stratégique

64. Sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2015-2020, le Fonds d'affectation spéciale s'est engagé dans un vaste processus de développement participatif afin de concevoir le plan stratégique couvrant la période 2021-2025. En novembre 2019, des consultations avec les parties prenantes ont eu lieu lors de la toute première convention mondiale des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, qui s'est tenue à Sarajevo. Les consultations se sont poursuivies tout au long de l'année 2020 avec plus de 200 partenaires, parties prenantes et experts, notamment des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'avec un groupe consultatif d'experts indépendants.

65. Le nouveau plan stratégique mettra nettement l'accent sur le droit fondamental de toutes les femmes et de toutes les filles à vivre une vie sans violence. Il s'efforcera de poursuivre cet objectif grâce à la solidarité mondiale et à des partenariats qui permettent aux organisations de la société civile, en particulier aux organisations de défense des droits des femmes, de jouer un rôle central dans la mise en œuvre d'initiatives axées sur les victimes et la demande, d'une manière qui contribue à la croissance des mouvements féministes dans le monde.

66. Les femmes et les filles étant résolument placées au centre de ses travaux, le prochain plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale établit des priorités sur la base des informations fournies en retour et des contributions issues des vastes consultations entreprises, qui ont mis en évidence la nécessité d'augmenter la part des financements flexibles dans les subventions et de créer des possibilités de subventions de plus longue durée. Les informations et contributions ont également souligné l'importance d'ouvrir des possibilités de mise à l'essai d'approches innovantes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et d'accroître les ressources disponibles pour soutenir le travail des organisations de la société civile, notamment en renforçant leurs capacités. Le prochain plan stratégique continuera également à mettre l'accent sur l'élargissement et l'approfondissement des travaux d'acquisition et d'enrichissement des connaissances par la mise à profit des connaissances des praticiens, par des évaluations de grande qualité et par le partage des enseignements et des bonnes pratiques.

67. Le Fonds d'affectation spéciale continuera de veiller à ce que les femmes et les filles bénéficient des initiatives soutenues grâce à un meilleur accès à des services essentiels spécialisés, sûrs et adéquats, notamment l'accès à la justice, grâce à la transformation des normes sociales, facteur clé de la prévention de la violence, et grâce à une législation, à des politiques et à des plans d'action nationaux plus efficaces et façonnés moyennant la participation et les voix des femmes et des filles dans les processus décisionnels. Grâce à ces résultats ciblés, le Fonds d'affectation spéciale continuera de soutenir les efforts qui permettent aux acteurs de la société civile, en particulier aux organisations de défense des droits des femmes, de progresser vers la réalisation de leurs objectifs visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et à créer des mouvements féministes plus forts.
